



Sommaire

	Page
Négociation	1
Lettre au recteur	1
Comité du SPUL sur la retraite	3

+ LETTRE AU RECTEUR +

Monsieur Michel Gervais
Recteur
Université Laval

Monsieur le Recteur,

«Le plus souvent, écrit Épictète dans son *Manuel*, ce ne sont pas les choses qui dérangent ou irritent les êtres humains, mais nos attitudes et nos opinions à l'égard des choses.» Cela semble se vérifier actuellement par le projet d'évacuation de la Faculté des sciences de l'éducation du campus, à la faveur présumée de sa relocalisation à l'ancien collège de Bellevue.

À première vue, on dirait une «bonne chose» pour la santé facultaire et universitaire : grand soulagement économique, protection géographique circonscrite, vaccination universelle contre la gestion épidémique de locaux et de personnels et, la supposition circule, catharsis pédagogique généralisée. Des *per se notae*. Admettons. Ce n'est pas peu. Ce n'est pourtant pas tout, ni même l'essentiel. Car l'apparente «bonne chose» en cache des «choses», à vrai dire, dont deux surtout, qui nous irritent et nous inquiètent de manière aiguë, jusqu'à l'indignation : la vision que se fait l'Université de la démocratie et celle qu'elle se fait de l'éducation.

1. L'Université et la démocratie

Comme vous le savez, Monsieur le Recteur, et comme en témoigne le poids de l'histoire, l'Université a d'abord été perçue et valorisée en tant que communauté. Dans le latin médiéval,

- NÉGOCIATION -

Après un mois de travail de préparation, les membres du Comité de négociation du SPUL (Claire Deschênes, Jean Dionne, Jacques Faille et Line Ross) ont rencontré les membres du Comité patronal (Jacques Samson et Alain Vinet), le vendredi 16 février 1996.

Le Comité du SPUL a déposé un document relevant tous les points susceptibles d'être négociés. Les discussions à la table ont porté, d'une part, sur le contenu du document et, d'autre part, sur l'agenda des négociations.

La plupart des points proposés aux fins de la négociation se rapportent directement au protocole signé le 21 décembre dernier. L'agenda proposé par les représentants du SPUL a été accepté par la partie patronale.

La négociation devrait être rapide. Les prochaines séances de négociation sont prévues pour les 22 et 23 février 1996.

Claire Deschênes,
porte-parole

comme vous le savez aussi, «universitas», «collegium», «conventus», etc., signifient, en premier, «corporation». L'Université naît en tant que corporation de professeurs et d'étudiants. En 1221, l'Université de Paris s'appelle «*Doctorum et Discipulorum Universitas*» et en 1261, «*Studium generale*», dans le sens d'«ouvert à tous».

Les principes fondateurs n'ont pas changé. La réalité non plus. La corporation universitaire représente, encore aujourd'hui, une des rares institutions occidentales inscrite dans la permanence par la démocratie, au nom de la démocratie. En effet, s'il est une parole qui exprime le mieux ce qu'elle incarne depuis ses débuts, c'est bien la vieille maxime : «*quod omnes tangit ab omnibus tractari et approbari debet*» - ce qui concerne tout le monde doit être discuté et approuvé par tout le monde. Voilà pourquoi les «choses» universitaires, c'est un peu comme les «choses» humaines : elles prennent pied dans la réalité sociale, et consistent, sous la double forme de la communauté publique et des mœurs, c'est-à-dire de la politique (en tant que corporation démocratique) et de l'éthique (en tant que l'obligée d'une quête de vérité). Ces deux principes constituent ses repoussoirs séculaires devant toute possible inféodation à une coterie ecclésiastique ou à un pouvoir séculier, à l'endoctrinement idéologique ou à l'idéologie endoctrinante.

Certes, il y a des difficultés et des obstacles à surmonter sans cesse. Du côté de sa mission première, les pathologies les plus menaçantes prennent souvent la forme d'un réductionnisme : l'Université-épicerie, l'Université-chaîne-de-montage, l'Université-machine-à-subventions, l'Université-entreprise, etc. Du côté de son mode de fonctionnement, le danger ultime vient de la paupérisation démocratique. S'installent alors, du côté des professeurs et des étudiants, le laisser-faire, du côté des autorités, la bureaucratie et l'autoritarisme oligarchique. Mais, nous le savons, les oligarchies universitaires ne sont pas différentes des autres, c'est-à-dire «des tyrannies divisées entre plusieurs têtes» comme dit Aristote (*La Politique*, IV, 7).

Certains craignent, Monsieur le Recteur, que dans la «bonne chose» qui nous afflige depuis quelque temps, nous en soyons rendus là. Mais où est donc passée la démocratie universitaire, Monsieur le Recteur? Pourquoi avons-nous

systématiquement été tenus à l'écart, depuis le début, de la «bonne chose» qui nous est tant destinée? Pourquoi le sommes-nous encore aujourd'hui sauf, peut-être, pour une participation symbolique et de justification a posteriori devant le fait accompli? Mais d'où vient ce besoin de l'Université d'éprouver à notre place et en notre nom nos besoins propres, qui sont aussi nos obligations? De quel droit peut-elle connaître seule, plus que nous, sans nous, nos responsabilités? N'appelons-nous pas doctrinaire, justement, le docte qui enfonce sa doctrine, endoctrinement, au nom de l'éclairement des autres? N'appelons-nous pas autoritaire l'auteur, en n'importe quel domaine, qui croit, mieux que l'autre, parler ou faire au nom de ce même autre? Bref, si le médecin qui refuse de pratiquer son art reste encore médecin, est-ce que l'Université qui refuse de pratiquer la démocratie reste encore Université?

2. L'Université et l'éducation

L'idée qu'on se fait de la nature humaine et de la société détermine celle qu'on se fait de l'éducation, et l'idée qu'on se fait de l'éducation détermine celle qu'on se fait des sciences de l'éducation. À voir agir l'Université, chassant les Sciences de l'éducation du campus, il n'est pas difficile de comprendre sa conception de l'éducation. En effet, pour l'Université, l'éducation dont s'occuperait notre Faculté, c'est celle qui consiste à faire l'école, la petite. Comme si la vraie, la grande, la sérieuse question de l'éducation était beaucoup trop importante pour une Faculté des sciences de l'éducation. L'Université voudrait donc nous emprisonner dans la seule formation des maîtres et, depuis peu, a trouvé un lieu et un nom pour notre prison : Bellevue.

Pourtant, Monsieur le Recteur, l'Université demande-t-elle à la Faculté de droit de s'occuper du seul droit des affaires, ou du droit? L'Université demande-t-elle à la Faculté de médecine de s'occuper de la seule médecine familiale, ou de la médecine? Alors pourquoi, Monsieur le Recteur, pourquoi demanderait-on à la Faculté des sciences de l'éducation de s'occuper de la seule formation des maîtres?

Ce qu'oublie peut-être l'Université, Monsieur le Recteur, c'est que l'éducation constitue, avec la justice, le plus grand des biens communs. Plus grand même que la santé physique parce que, par

nature, plus universel et, par conséquent, plus «partageable». Voilà pourquoi l'éducation est beaucoup plus qu'apprentissages primaires et secondaires.

L'éducation est patrimoine, héritière de la plénitude des générations apparues, c'est-à-dire continuité, thésaurus de repères repérables. Bref, école d'humanité.

L'éducation est encore forme - ce qui fait être et être tel. Une personne. L'éducation qui forme, c'est le genre humain qui recommence à chaque jour. Bref, formation de la personne.

L'éducation, enfin, est maille, connexions, relais, raccords. Apprentissage de soi par la reconnaissance de l'autre, et vice versa. Éduquer, c'est l'art d'apprendre à vivre ensemble. Bref, formation du citoyen.

Voilà pourquoi si toute la société doit s'en charger, certains, des universitaires, sont chargés plus que d'autres, de s'en occuper plus que d'autres. En toute simplicité, Monsieur le Recteur, mais vous n'en doutez pas, c'est notre devoir, notre excellence, notre raison d'être.

Avant donc de poursuivre dans cette affaire, ne pensez-vous pas, Monsieur le Recteur, qu'il serait temps de rétablir les conditions d'exercice de la démocratie?

Ont signé cette lettre,

Baudoux, Claudine	Kaszap, Margot
Bélanger, Pierre W.	Lapointe, Jacques J.
Bernard, Jean-Guy	Larin, Gilles
Besançon, Jacques	Larochelle, Marie
Brien, Robert	Laville, Christian
Bhushan, Vidya	Lemire, Gilles
Bouchard, Pierrette	Maranda, Marie-France
Bourassa, Bruno	Marton, Philippe
Cloutier, Renée	Massot, Alain
Comeau, Yvan	Moisset, Jean-Joseph
Côté, Richard	Monette, Marcel
Deblois, Lucie	Morin, Lucien
Désautels, Jacques	Ouellet, Roland
Diambomba, Miala	Pelletier, Denyse

Dionne, Jean

Pelletier, Marc-L.

Drolet, Jean-Louis
Dupuis, François-A.
Fournier, Jean-Pierre
Gagnon, Richard
Gaulin, Claude
Gauthier, Clermont
Girard, Richard
Goulet, Paul
Guérette, Charlotte
Guilbert, Louise
Imbeault, Jacques
Jacques, Marie
Jeffrey, Denis

Pelletier, Pierre
Pépin, Yvon
Plante, Jacques
Poulin, Daniel
Rathé, Jimmy
Robert, Benoit-A.
Robert, Marcel
Saint-Laurent, Lise
Roy-Bureau, Lucille
Simard, Claude
Tardif, Maurice
Vallières, Julien
Ziarko, Hélène

c.c.: Monsieur Jean-Claude Gagnon, doyen
SPULTIN
Au Fil des Événements

4 COMITÉ DU SPUL SUR LA 4 RETRAITE (CSR)

Le CSR a préparé un document explicatif ayant trait à l'incitation à la retraite. Ce document tient compte des incitations à la retraite anticipée moyennant, dans plusieurs cas, une allocation de retraite additionnelle, après négociation sur base individuelle. Le document ainsi qu'un questionnaire sur la prise de retraite anticipée en fonction d'incitatifs financiers ont été envoyés aux professeur/e/s de 55 ans et plus.

%

Service spécial d'aide

Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro **654-4721** l'un/e ou l'autre des professeur/e/s membres du Comité dont les noms suivent : Jean Leahey, Pierre-Charles Morin et Nicole Rousseau.

Chères lectrices,

Chers lecteurs,

CETTE PAGE VOUS EST RÉSERVÉE

**VOUS AVEZ UN COMMENTAIRE À FORMULER, UNE
OPINION À EXPRIMER, UN AVIS À DONNER ?**

**VOUS VOULEZ DÉBATTRE VOTRE POINT DE VUE,
SOULEVER UNE POLÉMIQUE ?**

**DANS NOTRE MONDE DE L'ÉDUCATION ET DE LA
RECHERCHE, LES SUJETS ET LES IDÉES NE MANQUENT
PAS. FAITES CONNAÎTRE LES VÔTRES.**

Faites parvenir votre texte par l'un ou l'autre des moyens suivants :

Courrier interne :

Le Spultin

Bureau 3339

Pavillon Alphonse-Desjardins

Télécopieur :

656-5377

Courrier électronique :

Roger.delagarde@com.ulaval.ca